

SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 10 Septembre 2025

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 12 – 2025

OBJET : ACTE RELATIF A LA CLOTURE D'UNE REGIE D'AVANCES

L'an deux mille vingt-cinq, le dix Septembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Guilherand-Granges**, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **29**

Qui ont pris part au vote : **34**

Date de convocation du Comité : **23 Juillet 2025**

Etaient présents : SEIGNOBOS Éric (Pouvoir de Mme TAKES Karine), RIAILLON Jean, BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe, MOUNIER Maxence, ALLEMAND Bertille, ALIBERT Christian, MACHISSOT Ginette, BOUVIER Gilbert (Pouvoir de Mme PEYROUSE-VETTER Roselyne), BSERENI Stella, PICCOTTI Bernard, REYNAUD Régis, CIMAZ Michel, FLUCHAIRE Alain (Suppléant), LYONNAIS Patrice (Pouvoir de Mme MATHIEU Clémence), THOMAS Christophe, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATÉ Édith (Suppléante), CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, BRUN Gilles, LEBRE Gille, CHABOUD Stéphan (Pouvoir de Mr LE GALL Matthieu), DIETRICH David (Pouvoir de Mme SIMON Anne), CHAREYRON André, GIBAUD Philippe, CAMPOUS Michel, POMMARET Patrice, FRECHET Marcel

Etaient excusés : MORFIN Magali, TAKES Karine (Pouvoir à Mr SEIGNOBOS Éric), JUGE Hubert, GINE Bernard, TRACOL Germaine, DARNAUD Mathieu, DELOCHE Michel, MATHIEU Clémence (Pouvoir à Mr LYONNAIS Patrice), PEYROUSE-VETTER Roselyne (Pouvoir à Mr BOUVIER Gilbert), LE GALL Matthieu (Pouvoir à Mr CHABOUD Stephan), SIMON Anne (Pouvoir à Mr DIETRICH David), COULMONT Hervé, DEFAIVRE Claude, de TRUCHIS Michel.

Secrétaire de séance : Mme CHAMBON Ghislaine

Délibération N° 12 – 2025

OBJET : ACTE RELATIF A LA CLOTURE D'UNE REGIE D'AVANCES

LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu (3) l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu (4) l'article L.6143-7 du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du conseil Syndical en date du **9 Septembre 2021** donnant délégation au président pour la création, la modification et la suppression des régies communales ;

Vu la délibération n° **44 – 2003** en date du **10 Décembre 2003** portant création de la régie d'avance ;

Vu l'arrêté n° **04 – 2018** en date du **30 Avril 2018** portant nomination du régisseur **Mme BONNASSIEUX Karine** ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du **28 Mars 2018** ;

ARTICLE 1^{er} : Il est mis fin à la régie avance à compter du **10 Septembre 2025**

ARTICLE 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du **10 Septembre 2025**. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi tous ses documents, valeurs et stocks.

ARTICLE 3 : M. le Président et le comptable du Trésor auprès du Syndicat sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants ;

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la clôture de la régie avance.,

- **autorise** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents afférents nécessaires à sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT



Transmis au contrôle de légalité le 18 Septembre 2025

